

# 01 QUIZ INITIAL

## Informations aux enseignants

### Tâche

Les élèves essayent de répondre aux questions suivantes. Les lacunes de connaissances ainsi révélées peuvent être comblées dans le cadre du cours.

Les élèves sont confrontés aux différentes facettes du sujet «Transplantation».

### Objectif

Les élèves discutent du sujet et identifient leurs lacunes. Ils sont préparés à la thématique.

### Matériel

Quiz initial et solutions

### Forme sociale

Travail individuel et classe entière

### Durée

15 minutes

## Informations supplémentaires

Ce questionnaire doit être réutilisé pour le contrôle des acquis à la fin de l'unité. Il peut aussi être consulté pendant le cours pour vérifier les réponses.

Les réponses au questionnaire sont issues de la brochure de l'Office fédéral de la santé publique contenant la carte de donneur. Cette brochure peut être obtenue via le lien suivants: [Hyperlien Vivre Partager: Brochure](#)

Pour se familiariser avec le sujet, un court-métrage de quatre minutes environ a été tourné dans le cadre de la campagne d'information 2013-2015: [Hyperlien Youtube: Court-métrage](#)

Faits et chiffres disponibles sous les liens suivants:

[Hyperlien Office fédéral de la santé publique: Faits e chiffres](#)

## Questionnaire

### Devoir

Les questions suivantes portent sur le thème de la transplantation. Essayez d'y répondre. Si vous n'avez pas de réponse concrète, vous pouvez formuler vos propres idées ou donner vos propres explications.

### Questionnaire

1. Qu'entend-on par «transplantation»?
2. Quels organes, tissus et cellules peut-on actuellement transplanter en Suisse?
3. Quel organe et tissu transplante-t-on le plus fréquemment en Suisse?
4. Quelle est la situation la plus fréquente:  
a) un individu a besoin d'un don d'organe et de tissu  
b) une personne devient donneur
5. Quand une personne est-elle considérée comme morte?
6. À votre avis, combien y a-t-il eu de dons de personnes vivantes et de dons de personnes décédées en 2015 en Suisse?
7. Quel est le problème majeur rencontré après une transplantation d'organe et de tissu lorsque celui-ci provient d'une autre personne?
8. Un patient peut-il entièrement recouvrer la santé grâce à une transplantation?
9. Combien de personnes y avait-il sur la liste d'attente et espéraient une transplantation d'organe fin 2015?
10. Combien de transplantations cardiaques ont-elles été pratiquées en 2015 en Suisse?
11. Quelle est la transplantation d'organe la plus fréquente en Suisse?
12. La phrase suivante est-elle correcte?  
*«Toute personne décédée est donneur d'organes potentiel. Si un organe peut être utilisé pour une personne figurant sur la liste d'attente, le médecin peut prendre la décision lui-même et transplanter l'organe»*
13. À partir de quel âge peut-on compléter une carte de donneur et décider si on souhaite donner ses organes, tissus ou cellules?

### Questionnaire

Quel est votre avis sur la médecine de la transplantation? Serez-vous disposé à faire don de tes organes?

## Solution

1. Qu'entend-on par «transplantation»?  
On entend par transplantation le transfert d'organes ou de parties d'organes, de tissus ou de cellules d'un individu à un autre (transplantation allogène) ou d'une partie du corps à une autre chez la même personne (transplantation autogène).
2. Quels organes, tissus et cellules peut-on actuellement transplanter en Suisse?  
Le cœur, le poumon, le foie, le rein, l'intestin grêle, le pancréas, la cornée, la peau, d'autres tissus comme les valves cardiaques, des os ou du cartilage, des cellules souches sanguines
3. Quel organe et tissu transplante-t-on le plus fréquemment en Suisse?  
La cornée (environ 770 transplantations en 2015)
4. Quelle est la situation la plus fréquente selon les statistiques:  
a) un individu a besoin d'un don d'organe et de tissu  
b) une personne devient donneur potentiel  
La situation a) est la plus fréquente.
5. Quand une personne est-elle considérée comme morte?  
Aujourd'hui, une personne est considérée comme morte lorsqu'elle ne présente plus aucune fonction cérébrale, y compris du tronc cérébral. Ce critère de décès est également ancré dans la loi sur la transplantation.
6. À votre avis, combien y a-t-il eu de dons de personnes vivantes et de dons de personnes décédées en 2015 en Suisse?  
Dons de personnes vivantes: 103 et dons de personnes décédées: 143
7. Quel est le problème majeur rencontré après une transplantation d'organe et de tissu lorsque celui-ci provient d'une autre personne?  
Dans le cas d'une transplantation allogène, le système immunitaire du receveur réagit au greffon étranger par des réactions de rejet capables de l'endommager et de le détruire. Il s'agit d'un processus naturel, car le système immunitaire peut faire la différence entre ce qui lui est propre et ce qui lui est étranger. Tout comme il se défend contre les bactéries et virus, il se défend aussi contre un tissu d'un autre individu. Pour éviter un rejet, les patients transplantés doivent prendre des médicaments à vie afin d'inhiber leurs défenses immunitaires.
8. Un patient peut-il entièrement recouvrer la santé grâce à une transplantation?  
Si aucune complication ne survient après l'intervention, un patient peut normalement recouvrer la santé grâce à une transplantation. Les personnes transplantées du cœur, par exemple, peuvent à nouveau faire du sport. Toutefois, la prise de médicaments immunosuppresseurs affaiblit le système immunitaire. Les organes transplantés sont donc plus sujets aux infections et au cancer.
9. Combien de personnes y avait-il sur la liste d'attente et espéraient une transplantation d'organe fin 2015?  
1385
10. Qui a donné le plus d'organes durant l'année 2015 ? Les femmes ou les hommes?  
Donneurs décédés : Femmes: 48 % / hommes: 52 %  
Donneurs vivants : Femmes: 62 % / hommes: 38 %

11. Combien de transplantations cardiaques ont-elles été pratiquées en 2015 en Suisse?  
40
12. Quelle est la transplantation d'organe la plus fréquente en Suisse?  
La transplantation rénale (322 en 2015)
13. La phrase suivante est-elle correcte? *«Toute personne est donneur d'organes potentiel. Si un organe peut être utilisé pour une personne figurant sur la liste d'attente, le médecin peut prendre la décision lui-même et transplanter l'organe!»*  
Non. En Suisse, le prélèvement d'organes, de tissus et de cellules sur des personnes décédées nécessite le consentement du donneur ou celui de ses proches.
14. À partir de quel âge peut-on compléter une carte de donneur et décider librement si on souhaite donner ses organes, tissus ou cellules?  
16 ans